

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 21^e jour de février 2017 à 19 heures.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Guylaine Berlinguette, les conseillers suivants : Julia Stuart, Bernard Bazinet, Daniel L. Fournier et Hervey William Howe.

Mesdames les conseillères Marlene Séguin et Joanna Nash sont absentes.

La directrice générale France Bellefleur et l'adjointe administrative, Carole Brandt, sont présentes.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 17 janvier 2017

3. Avis de motion et règlement

3.1 Avis de motion – Règlement #224 modifiant le règlement #221 concernant la vidange des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards

3.2 Avis de motion - Règlement #225 établissant les compensations pour les immeubles non imposables pour l'année 2017

4. Gestion financière et administrative

4.1 Liste des comptes à payer au 31 janvier 2017

4.2 Assurances collectives – Adhésion – Desjardins Assurances - ADMQ- FQM

4.3 Congrès annuel – Association des directeurs municipaux du Québec

5. Transport

5.1 Construction du garage municipal – Groupe Laverdure Construction inc – Décompte progressif #3

5.2 Construction du garage municipal – Groupe Laverdure Construction inc – Décompte progressif #4

5.3 Approbation d'emplacement – 54, route Morrison – Bell Canada

5.4 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2016

5.5 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2016

6. Loisirs et culture

6.1 Appui – Regroupement pour un Québec en santé

7. Rapport de la mairesse et des conseillers

8. Période de questions

9. Levée de la séance

2017-0015

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption des procès-verbaux

2017-0016

2.1 Séance ordinaire du 17 janvier 2017

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 janvier 2017 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Avis de motion et règlement

3.1 Avis de motion – Règlement #224 modifiant le règlement #221 concernant la vidange des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Hervey William Howe que lors d'une séance subséquente, il proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement modifiant le règlement #211 concernant la vidange des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards afin d'ajouter des précisions sur la preuve de vidange.

3.2 Avis de motion – Règlement #225 établissant les compensations pour les immeubles non imposables pour l'année 2017

Avis de motion est donné par madame la conseillère Julia Stuart que lors d'une séance subséquente, elle proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement établissant les compensations pour les immeubles non imposables pour l'année 2017.

4. Gestion financière et administrative

4.1 Liste des comptes à payer au 31 janvier 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée ci-dessous, à savoir :

Alexandre Barbe électricien*		946.11 \$
Arundel Provisions*		78.14 \$
Bell Canada		73.95 \$
Bell Mobilité		39.00 \$
Bellefleur, France*		2 818.37 \$
BMR Groupe Yves Gagnon*		75.82 \$
Broderie Mont-Tremblant*		1 428.78 \$
Carquest*		74.02 \$
C.R.S.B.P. des Laurentides*		4 569.45 \$
DBO Expert*		81.35 \$
D. Chalifoux Électricien*		544.28 \$
DWB Consultant		6 639.81 \$
Énergie Sonic*		4 419.65 \$
Équipe Laurence		2 921.51 \$
Équipement Médi-Sécur*		138.98 \$
Financière Banque Nationale*		3 157.63 \$
Fournitures de bureau Denis*		130.99 \$
Gilbert P. Miller & fils inc.*		1 261.85 \$
Great West		2 533.84 \$
Groupe ABS*		2 312.38 \$
Groupe Laverdure Construction		220 632.58 \$
Hydro-Québec		1 703.20 \$
Imprimerie Léonard*		160.97 \$
Industrie Canada*		492.00 \$
J.B. Dixon*		1 154.27 \$
Jones, Frances*		500.00 \$
Juteau	Ruel	Inc.
109.43 \$		
Local SCFP 4852		682.29 \$
Machineries St-Jovite*		42.65 \$
Marc Marier		130.00 \$
Matériaux McLaughlin inc.*		10.33 \$
MRC des Laurentides*		3 611.34 \$
Municipalité d'Huberdeau		3 491.15 \$
Pièces d'auto P&B Gareau*		23.49 \$
Plomberie Roger Labonté*		388.62 \$
PG Solutions*		124.17 \$
Portes de garage Mont-Tremblant*		137.97 \$
Régie incendie Nord-ouest		11 861.91 \$
Services d'entretien St-Jovite*		64.20 \$
Shaw direct		38.50 \$
Société Mutuelle de Prévention		444.54 \$
Visa Desjardins*		1 176.52 \$
Vitrierie Pilon*		474.85 \$
Zoll Médical Canada*		208.51 \$
Salaires et contributions d'employeur		58 400.00 \$
Frais de banque		225.68 \$

* Rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir

Que le conseil municipal accuse réception du rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir pour la période du mois de janvier 2017, transmis en date du 17 février 2017.

Je soussignée, directrice générale secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton d'Arundel a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-0018

4.2 Assurances collectives – Adhésion – Desjardins Assurances – FQM - ADMQ

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance collective avec la compagnie La Great-West a été résilié en date du 1^{er} mars 2017 ;

CONSIDÉRANT qu'après un examen approfondi, la FQM et l'ADMQ ont fait le choix de rapatrier la gestion du régime d'assurance collective de ses membres au sein de la FQM, auparavant assumée par un courtier partenaire afin d'assurer une gestion plus performante du régime tout en réalisant des économies importantes ;

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux de changer d'assureur pour améliorer la couverture d'assurances collectives des employés et ce, à moindre coût pour la municipalité ;

CONSIDÉRANT la proposition d'assurance collective reçue de Desjardins Assurances ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu que la Municipalité accepte la proposition d'assurance collective, Régime flexible – Contrat 23195 – Regroupement municipal FQM – ADMQ, de la compagnie Desjardins Assurances, effective à compter du 1^{er} mars 2017 et autorise la mairesse, Guylaine Berlinguette ainsi que la directrice générale, France Bellefleur, à signer le nouveau contrat d'assurance collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-0019

4.3 Congrès annuel – Association des directeurs municipaux du Québec

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec organise son congrès annuel les 14, 15 et 16 juin 2017 à Québec ;

CONSIDÉRANT que ce congrès est d'abord et avant tout un lieu de formation en lien direct avec la fonction de travail de gestionnaire ou l'actualité municipale ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu que le conseil autorise madame France Bellefleur à participer au Congrès 2017 et à lui rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Transport

2017-0020

5.1 Construction du garage municipal – Groupe Laverdure Construction inc – Décompte progressif #3

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Groupe Laverdure Construction inc a présenté une demande de paiement pour les travaux effectués jusqu'au 31 janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT que la firme Jean Damecour, architecte, a recommandé le paiement du décompte progressif numéro 3 pour un montant de 191 896.13 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que la recommandation de paiement inclut une retenue de 10 % ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu que le conseil approuve la recommandation de paiement du décompte numéro 3 et autorise le paiement à Groupe Laverdure Construction inc au montant de 220 632.58 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-0021

5.2 Construction du garage municipal – Groupe Laverdure Construction inc – Décompte progressif #4

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Groupe Laverdure Construction inc a présenté une demande de paiement pour les travaux effectués jusqu'au 17 février 2017 ;

CONSIDÉRANT que la firme Jean Damecour, architecte, a recommandé le paiement du décompte progressif numéro 4 pour un montant de 70 511.04 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que la recommandation de paiement inclut une retenue de 10 % ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet

Et résolu que le conseil approuve la recommandation de paiement du décompte numéro 4 et autorise le paiement à Groupe Laverdure Construction inc au montant de 81 070.07 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-0022

5.3 Approbation d'emplacement – 54, route Morrison – Bell Canada

CONSIDÉRANT que deux (2) nouveaux poteaux doivent être installés par Bell Canada au 54, route Morrison afin d'assurer le service à clientèle ;

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu d'approuver les emplacements indiqués sur le plan SJERPQ05 – CM-01, émis le 13 janvier 2017, pour la construction de la ligne de téléphone et de télécommunication de Bell Canada et que le conseil municipal autorise Madame France Bellefleur, directrice générale, à signer les documents nécessaires à l'application de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-0023

5.4 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2016

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'amélioration de certains chemins ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer que les travaux admissibles ont été réalisés et sont terminés, et ce, conformément au programme d'aide ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 35 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-0024

5.5 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2016

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 60 134\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais significatifs pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu

QUE la Municipalité d'Arundel informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien de réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Loisirs et culture

2017-0025

6.1 Appui - Regroupement pour un Québec en santé

CONSIDÉRANT qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population ;

CONSIDÉRANT que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux ;

CONSIDÉRANT que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents ;

CONSIDÉRANT que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc. ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

De signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

- de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme ;
 - par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation de sucre ;
- d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois ;

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, Monsieur Yves Saint-Denis, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-0026

Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart et résolu que la séance soit levée à 19 : 29 heures.

Guylaine Berlinguette
Mairesse

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale